

ARRETE n° DAJI-2023-261
portant proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des
représentants des personnels et des usagers au Conseil de l'UFR de
Pharmacie

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 et suivants ;
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté de la Présidente de l'Université n°2023-200 du 17 avril 2023 portant organisation des élections des représentants du collège des usagers au Conseil de l'UFR de Pharmacie ;
Vu la décision de la Présidente de l'Université n°DAJI-2023-200 du 17 avril 2023 portant constitution du bureau de vote dans le cadre des élections des représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Pharmacie ;
Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 25 mai 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les résultats du scrutin institué du 23 mai au 25 mai 2023 pour l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Pharmacie sont les suivants :

COLLEGE USAGERS

Nombre de sièges à pourvoir	18 (9 titulaires / 9 suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits	3 000
Nombre d'émargements	261
Nombre d'enveloppes de vote	261
Taux de participation	8.70 %
Nombre de votes blancs	4
Nombre de suffrage valablement exprimés	257

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultats
NATIVI'Saclay	Nombre : 257 Pourcentage : 8.70%	1.Mme Emilie LECYGNE	ELUE
		2.M. Jules MARGOTIN	ELU
		3.Mme Amaryllis TROUCHE	ELUE
		4.M. Lehyan OUHIBI -TRIOILLIER	ELU
		5.Mme Elisa HEULIN	ELUE
		6.M. Cédric LE FESSANT	ELU
		7.Mme Violette LEBEAU	ELUE
		8.M. Dominique BARAN	ELU
		9.Mme Marie-Bossuete LOUISSAINT	ELUE
		10.M. Rayane KHALID	SUPPLEANT
		11.Mme Maëlle GIRAUD	SUPPLEANTE
		12.M. Raphaël BOCCARA	SUPPLEANT
		13.Mme Daphné PECHIER	SUPPLEANTE
		14.M. Emiliano TEZZON	SUPPLEANT
		15.Mme Sidonie CADI	SUPPLEANTE
		16.M. Shaquil MONOTUKA	SUPPLEANT
		17.Mme Camille MASCRET	SUPPLEANTE
		18.M. Guillaume TAQUIN	SUPPLEANT

ARTICLE 2 : Exécution du présent arrêté

Le présent arrêté sera inscrit au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affiché dans les locaux de la composante.

Il sera communiqué sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Le directeur ou la directrice de la composante et la déléguée de la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 mai 2023

La Présidente de l'Université Paris-Saclay
Professeure Estelle IACONA

